

RESTAURATION SCOLAIRE

PLANNING DU MOIS DE MARS 2026

coupon à retourner obligatoirement en mairie avant le 21/02/2026
Merci de conserver une copie de votre planning complété

Nom 1er enfant: _____ Prénom: _____ Classe: _____ Instituteur: _____.

Nom 2ème enfant: _____ Prénom: _____ Classe: _____ Instituteur: _____

Nom 3ème enfant: _____ Prénom: _____ Classe: _____ Instituteur: _____

École fréquentée: _____ Nom des parents: _____

Lundi 02 Mars	Mardi 03	Jeudi 05	Vendredi 06
Lundi 09	Mardi 10	Jeudi 12	Vendredi 13
Lundi 16	Mardi 17	Jeudi 19	Vendredi 20
Lundi 23	Mardi 24	Jeudi 26	Vendredi 27



Cocher les cases correspondantes

Signature

Pour planifier les présences des enfants à la restauration scolaire et pour une bonne gestion de cette dernière, sur les directives du Percepteur (Receveur Municipal), je vous demande de bien vouloir nous retourner impérativement pour le 21 Février 2026 dernier délai le planning de réservation de repas ci-dessus accompagné de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de : Régie recettes Restauration Scolaire de Cires-lès-Mello. Cette démarche permettra d'organiser le service de restauration.

Sans règlement joint au planning ou non respect de la date de dépôt, l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire ne sera pas prise en compte. De ce fait, il ne pourra pas malheureusement bénéficier de ce service.



Le Maire,

Alain GUÉRINET.

Montant dû pour le mois:

Cirois : Nombre de repas _____ X 5,00€ = _____ €

Extérieur : Nombre de repas _____ X 7,70€ = _____ €